



# ARMISSAN

# VIE DU VILLAGE

Le bulletin d'information officiel de la commune d'Armissan



Madame, Monsieur,

L'hiver est proche avec ses frimas... mais toujours sans pluie significative sur notre village. Le problème de l'eau, tant lorsqu'elle manque comme en ce moment, ou lorsqu'il y en a trop lors des épisodes pluvieux, est déjà, mais sera d'autant plus un enjeu significatif des années à venir. Soyez assurés de l'investissement de vos élus sur ce sujet crucial pour toute la population.

Ce numéro est en grande partie consacré aux déchets ménagers, que chacun d'entre nous produit. Nous remarquons et avons géré avec les services municipaux trop de mauvaises pratiques en matière de dépôt de nos déchets dans les containers. Chaque erreur nuit au recyclage de nos ressources. Faisons tous un petit geste et notre environnement ne s'en portera que mieux. Nous avons disposé un composteur au square Magali David. Si ce dispositif est plébiscité par nos concitoyens, la commune pourra déployer d'autres points de collecte de ce type dans le village. Le compost produit sera utilisé par les services municipaux et également mis à la disposition des particuliers.

Enfin, le début de l'année 2024 sera consacré au recensement de la population. Réservez le meilleur accueil aux agents recenseurs mandatés par la commune.

En attendant, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2024. A très bientôt.



Gérard Lacombe,  
Maire d'Armissan

#### Numéros Utiles

Mairie : 04 68 45 33 41  
Police Municipale :  
06 85 31 90 43  
ALAE - Centre de Loisirs :  
07 50 55 75 60  
Ecole R. Cassin :  
06 45 60 36 81  
L'Agence Postale  
Communale :  
04 68 48 45 33

Le Maire  
Gérard Lacombe

Services du Grand Narbonne  
Déchèterie : 04 68 45 21 54  
Eau-Assainissement :  
04 68 33 83 27

# Conseil Municipal

Affaire suivie par G. Lacombe

Le conseil municipal s'est réuni le 3 octobre dernier sous la présidence du Maire, Gérard Lacombe dans la nouvelle salle du Conseil.

Dans les points essentiels présentés :

- Le lancement des études de faisabilité de la voie verte entre la sortie du village et l'autoroute
- L'acquisition d'un véhicule pour le comité communal des feux de forêts (partagé entre Armissan, Vinassan et Salles d'Aude)
- Les dossiers de subvention afin de permettre la rénovation et l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments du groupe scolaire.

# Conseil Municipal des Enfants

Affaire suivie par MJ. Boudant

L'installation du Conseil Municipal des Enfants (CME) a eu lieu le mardi 10 octobre 2023 à la Mairie d'Armissan en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne, de Monsieur le Maire et de Conseillers Municipaux

Ce premier CME est composé de 4 élèves de CM1 : Tom BAZIN, Serena JEANSOU, Louise PERRY et Clémence SACCAZES ; ainsi que de 5 élèves de CM2 : Dany ANTUNES DE ALMEIDA, Léo AUVERGNAS, Léon HERNANDEZ, Azalys PREVOT et Capucine SAURON.

Ces jeunes dynamiques élaborent différents projets au cours de commissions qui se réunissent mensuellement.

Nos jeunes conseillers ont également solennellement participé à la cérémonie du 11 Novembre et ainsi exercé le devoir de mémoire.

Nous leur souhaitons une bonne continuation et bravo à tous nos jeunes élus.



# Cantine Scolaire

Affaire suivie par M. Lacroux

TARIF T1 QUOTIENT CAF 0 À 500	TARIF T2 QUOTIENT CAF 501 À 700	TARIF T3 QUOTIENT CAF 701 À 900
1.38 € /Midi	1.45 € /Midi	1.53 € /Midi
☑ Repas à 1 € ☑ garderie à 0.38 €	☑ Repas à 1 € ☑ garderie à 0.45 €	☑ Repas à 1 € ☑ garderie à 0.53 €
TARIF T4 QUOTIENT CAF 901 À 1000	TARIF T4 BIS QUOTIENT CAF 1001 À 1200	TARIF T5 QUOTIENT CAF 1201 ET +
1.60 € /Midi	3.10 € /Midi	4.75 € /Midi
☑ Repas à 1 € ☑ garderie à 0.60 €	☑ Repas à 2.50 € ☑ garderie à 0.60 €	☑ Repas à 4 € ☑ garderie à 0.75 €

Depuis le 4 septembre 2023, les tarifs des repas de la cantine scolaire sont modulés en fonction du quotient familial. Chaque jour entre 50 et 60 enfants sont inscrits à la cantine ; 23 bénéficient du repas à 1€. La différence avec le tarif normalement pratiqué est pris en charge par l'Etat qui rembourse la commune.

Le repas est facturé au maximum à 4€.

Le vrai coût des repas est de 11€ : 4€ facturés par le SIVOM et 7€ correspondant aux frais de service (salaires, énergie et matériel nécessaire au fonctionnement).

Les frais de service sont pris en charge par la mairie afin de proposer un tarif accessible pour tous. Les élus de la commune et les parents d'élèves vérifient régulièrement la qualité des repas servis.

# Les déchets

Affaire suivie par G. Lacombe

Il est fini le temps où tous nos déchets étaient mélangés et entassés dans une décharge municipale où on les enfouissait ... jusqu'à l'épisode pluvieux suivant.

De nos jours, nous trions nos déchets, ce qui permet une valorisation et/ou un recyclage de la plupart d'entre eux.

Nos gestes de tri permettent aussi d'économiser les ressources de notre planète qui ne sont pas illimitées, et d'améliorer les conditions de vie des générations futures.

Les documents joints précisent, nature de déchet par nature de déchet, ce que nous devons faire en matière de tri et aussi quelques exemples de valorisation.



Quelques bons conseils :

Le Grand Narbonne met à disposition de ceux qui le souhaitent des composteurs, mais aussi des récupérateurs et des économiseurs d'eau.

Pour une somme modique, vous pouvez équiper votre foyer.

-> En savoir plus : Centre technique du Grand Narbonne 04 68 58 14 58 (Serv. environnement)



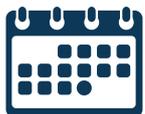
Les bonnes pratiques :

Malgré tous nos efforts de tri, il reste encore des déchets ménagers qui sont à acheminer dans les conteneurs disposés dans nos rues.

- Vous devez déposer vos déchets dans des sacs fermés (fournis gratuitement par le Grand Narbonne et distribués chaque année à la Mairie). Si les sacs ne sont pas fermés, ils génèrent des nuisances (odeurs en particulier) qui incommode tout le monde. Ces sacs sont à acheminer dans les bacs de vos rues.
- Si le conteneur est déjà plein, ne le faites pas déborder, allez au suivant car le ramassage de ceux qui débordent est compliqué pour les opérateurs des bennes à ordures ménagères.
- Respectez les consignes apposées sur les colonnes spécial verre, emballages ou linge. La destination des contenus est différente et toute erreur de notre part rend la valorisation plus difficile... et plus coûteuse.
- Les déchets plus spéciaux (huile, produits chimiques, gravats, déchets verts – si vous ne les compostez pas vous-même) doivent être acheminés à la déchetterie (à l'entrée de Vinassan)
- Pour les biodéchets, un composteur collectif est à votre disposition à la déchetterie et dans le village au parc Magali David (avenue de la Ricarde)

La commune vous aide en collectant le dernier jeudi de chaque mois les encombrants difficiles à transporter par les particuliers. Les cartons sont quant à eux ramassés tous les vendredis matin.

Si chacun d'entre nous consent à un petit effort pour respecter les bonnes pratiques, c'est toute notre commune qui est gagnante.



## Agenda

### Janvier

vendredi 12 : vœux de l'amicale des donneurs de sang

jeudi 18 : vœux du Maire et du Conseil Municipal à la population

vendredi 12 : Ludothèque - salle Jackie Carrière [Ludothèque Armissan et Environs]

dimanche 21 : Loto du Football Club Armissan - salle des fêtes

samedi 27 : Loto du Racing Clape Plage Armissan - salle des fêtes

### Février

vendredi 2 : Causeries de la Clape - salle Micheu

samedi 3 : Loto de l'Ecole - salle des fêtes



# Recensement

Affaire suivie par M. Lacombe

Cette année, la commune d'Armissan réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.



## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur. Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 22 janvier 2024 ?

Contactez la commune au 04.68.45.33.41

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

## La parole au groupe Armissan Autrement

Lors de la réunion du 6 juillet 2023, le bureau d'études du S.M.D.A a déclaré qu'en l'absence de solutions alternatives efficaces dans le but de réguler les écoulements et la vitesse des eaux de ruissellement dans le village, le projet de la Cardine est de ce fait abandonné. Notre groupe «Armissan Autrement», farouchement opposé à celui-ci se félicite de cette décision.

Ainsi, le confortement de la digue de la Mayral reste la seule protection fiable envisageable et doit être impérativement concrétisé. De surcroît, des solutions au cas par cas, concernant les maisons à risque devront être recherchées alors dans des aménagements individuels ( batardeaux, etc... ).

Le moment venu, lors de la commission «Sécurité», nous serons très attentifs quant à l'établissement d'une cartographie détaillée des zones à risque et veillerons scrupuleusement à ce que les habitants concernés par ces mesures, reçoivent les aides nécessaires.

Toute personne, préoccupée par ces plans d'action ou désirant de plus amples informations, peut s'adresser à notre mairie ou auprès des élu(e)s d'«Armissan Autrement».

En vous souhaitant à tous et à toutes de très belles fêtes de fin d'année.

Bien cordialement

Les Elues et Elus d'Armissan Autrement.